



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE du 8 septembre 2008

Le 8 septembre de l'année deux mille huit, à 15 h, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du Syndicat mixte, sous la Présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Mr. G. JOUVE, Mr H. CHERUBINI, Mr R.GATTI, Mr J. SAUTEL, Mr P. SANTOIRE, Mr P. GIRIEUD, Mr U. TEXEIRA, Mr R. FONTES, M. C. LEVRAUD.

Etaient absents excusés :

Mr C. VULPIAN, Mme F. FLOUPIN, Mr J.L RENAUD

Etaient également présents :

Eric BLOT, Directeur adjoint, Benjamin NOC, Damien BARRAL, Virginie BRUNET CARBONERO

DELIBERATION N°BS- 2008-27

Objet : Programmations CFM07-1ère partie, RTI06 et RTI07 : attribution du marchés de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux issus des programmations de travaux CFM07-1ère partie, RTI06 et RTI07.

Monsieur le Président expose :

- Que Par délibérations n°CS 2007-46 du Comité syndical du 15 novembre 2007, n°BS 2007-04 du Bureau Syndical du 17 décembre 2007 et n°BS 2008-23 du Bureau Syndical du 10 juillet 2008, a été décidé de lancer les marchés de maîtrise d'œuvre relatifs aux programmations de travaux RTI06, CFM07 et RTI07.
- Que pour rappel ces programmes concernent les travaux suivants :

CFM 2007

| description travaux | commune | montants |
|--|---------------------|-----------------|
| reprofilage piste avec rampe bétonnée et travaux hydriques | St Rémy de Provence | 89 500 euros HT |
| fourniture et pose citerne 60 m ³ enterrée | St Rémy de Provence | 18 000 euros HT |
| éclaircies débroussaillage 23,5 ha | Eygalières | 58 750 euros HT |
| BDS 7,5 ha | Eygalières | 15 600 euros HT |

Les opérations de réhabilitation de la piste de Valrugues, incluses dans la programmation PIDAF Alpilles CFM 2007, devant faire l'objet d'une autorisation au titre de la Loi sur l'Eau, et afin de respecter les délais de commencement des opérations financées au titre du Crédits du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne, le marché cité en objet porte sur une première partie de la programmation CFM2007 concernant les travaux d'éclaircie sur 23,5ha et de création de Bande Débroussaillée de Sécurité sur 7,5ha, sur la commune d'Eygalières.

RTI 2006

Travaux de restauration de terrains incendiés sur 30ha visant à traiter l'impact paysager de cette zone brûlée ainsi qu'à limiter les risques d'érosion : les travaux prévus sont l'abattage, la mise en fascines des bois, le traitement des rémanents par broyage mécanique (parties mécanisables) ou coupeurs broyeur (parties manuelles) et l'évacuation des bois.

Le montant de ces travaux est estimé à ce jour à 82 500 € HT, maîtrise d'œuvre (10 % du montant total des travaux maximum) comprise.

RTI 2007

Travaux visent à traiter l'impact paysager de cette zone brûlée sur 5ha ainsi qu'à limiter les risques d'érosion. Ils prévoient l'abattage, la mise en fascines des bois, le traitement des rémanents par broyage mécanique (parties mécanisables) ou coupeurs broyeur (parties manuelles), broyage de la végétation calcinée sur une surface de 5 ha, et l'évacuation des bois.

Le montant de ces travaux est estimé à ce jour à 16 500 € HT, maîtrise d'œuvre (10 % du montant total des travaux maximum) comprise.

- Que l'ensemble de ces programmations a obtenu les financements sollicités.
- Que la consultation a donc été lancée le 31 juillet 2008 et a pris fin le 29 août 2008. La commission en charge de l'ouverture des enveloppes et de l'analyse des candidatures s'est réunie le 8 septembre 2008, dont le PV est joint.
- Que par délibération du 5 avril 2008, le Comité syndical charge le Bureau « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de

travaux, de fournitures et de services, qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

- Que dans ce cadre il a été décidé que le choix du prestataire se fasse par décision du Bureau sur la base du rapport d'analyse des offres réalisé par le maître d'ouvrage, le syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles, joint à la présente
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Vu le PV de la réunion ci annexé,

Vu le rapport d'analyse des offres ci-annexé,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux issus des programmations de travaux RTI06, RTI07 et CFM07-1ère partie à la Coopérative Provence Forêt, pour un montant de 6 000 euros HT (six milles euros) pour le lot 1, pour un montant de 1 500 euros HT (mille cinq cents euros) pour le lot 2 et pour un montant de 7 435 euros HT (sept milles quatre cents trente cinq euros).**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du **Parc naturel régional des Alpilles**

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE du 8 septembre 2008

Le 8 septembre de l'année deux mille huit, à 15 h, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du Syndicat mixte, sous la Présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Mr. G. JOUVE, Mr H. CHERUBINI, Mr R.GATTI, Mr J. SAUTEL, Mr P. SANTOIRE, Mr P. GIRIEUD, Mr U. TEXEIRA, Mr R. FONTES, M. C. LEVRAUD.

Etaient absents excusés :

Mr C. VULPIAN, Mme F. FLOUPIN, Mr J.L RENAUD

Etaient également présents :

Eric BLOT, Directeur adjoint, Benjamin NOC, Damien BARRAL, Virginie BRUNET CARBONERO

DELIBERATION N° 2008-28

Objet : Restauration des terrains incendiés 2003 – Marché de conception et de pose de bornes et panneaux d'information.

Monsieur le Président expose :

- Que dans le cadre du programme de Restauration des Terrains Incendiés en 2003 sur les communes d'Eygalières, Aureille, Eyguières et Saint Martin de Crau, le Parc naturel régional des Alpilles mets en place un marché à procédure adaptée dans le but de concevoir et poser des bornes et panneaux d'information le long du GR6 entre Aureille et Eyguières.
- Que ce projet s'inscrit pleinement dans la phase 3 de la RTI 2003 et vise à donner aux nombreux usagers du GR6, des informations générales sur le Parc des Alpilles, la préservation de l'environnement ainsi que les problématiques liées à la défense de la forêt contre les incendies.
- Qu'à ce titre un marché à procédure adaptée a été lancé le 19 juin 2008 et clos le vendredi 18 juillet 2008 à 16h00, sous maîtrise d'œuvre de la Société du Canal de Provence,
- Que la Société du Canal de Provence a réalisé l'analyse des offres dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics selon deux critères pondérés : le mémoire technique (60%) et le prix (40%).
- Que trois offres ont été reçues et que l'ouverture des plis s'est tenue le 19 août 2008 dans les locaux du Parc des Alpilles.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Vu le PV d'ouverture des plis et examen des candidatures du 19 août 2008,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De retenir la proposition de l'entreprise Empreinte avec variante en Grès émaillé pour les plaques des bornes d'information pour un total de 18 280,00 € HT – dix huit mille deux cents quatre vingt Euros et zéro centime.**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du **Parc naturel régional des Alpilles**

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE du 8 septembre 2008

Le 8 septembre de l'année deux mille huit, à 15 h, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du Syndicat mixte, sous la Présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Mr. G. JOUVE, Mr H. CHERUBINI, Mr R.GATTI, Mr J. SAUTEL, Mr P. SANTOIRE, Mr P. GIRIEUD, Mr U. TEXEIRA, Mr R. FONTES, M. C. LEVRAUD.

Etaient absents excusés :

Mr C. VULPIAN, Mme F. FLOUPIN, Mr J.L RENAUD

Etaient également présents :

Eric BLOT, Directeur adjoint, Benjamin NOC, Damien BARRAL, Virginie BRUNET CARBONERO

DELIBERATION N° 2008-29

Objet : Mise en place de l'observatoire de la fréquentation des espaces naturels et sites expérimentaux du schéma de la fréquentation : choix des prestataires

Monsieur le Président expose :

- Que dans le cadre du Contrat de Parc et des actions Observatoire et Schéma de la fréquentation des espaces naturels, approuvées par délibérations du Comité syndical CS-2008-34 et 35, une consultation a été lancée le 10 juillet dernier, par publication au BOAMP, avec une date limite de réception des offres le 22 août 2008, 12h.
- Que ce marché de services, passé à procédure adaptée (MAPA), conformément aux articles 28 et 40 II du Code des Marchés Publics, est décomposé en 4 lots :
 - Lot 1 : création d'un outil de centralisation des données spatialisées, qui constituera la base de données générale à l'observatoire de la fréquentation
 - Lot 2 : Mise en place d'éco-compteurs sur environ 10 sites particulièrement fréquentés, afin d'évaluer la fréquentation dans le temps et l'espace avec étude méthodologique préalable
 - Lot 3 : Inventaire des pratiques et des sites, avec approche sociologique et impacts sur l'environnement (diagnostic des activités de pleine nature)
 - Lot 4 : Réalisation de « sites expérimentaux » du schéma de la fréquentation avec analyse sommaire de 2 sites d'accueil du public, conception des aménagements et de gestion
- Que l'examen des candidatures s'est effectué en prenant en compte leur recevabilité administrative, conformément aux articles 44, 45 et 52 du code des marchés publics permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat.
- Que 23 prestataires ont demandé le dossier de consultation et que 5 offres ont été déposées, dont l'analyse est consignée dans le rapport ci-annexé, effectuée selon les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics selon trois critères pondérés : la valeur technique (50%), le prix (30%) et les délais (20%)
- Qu'est apparue la nécessité de scinder en deux le lot n°2, c'est-à-dire de séparer la fourniture et pose des éco-compteurs de l'étude méthodologique préalable, en raison des caractéristiques techniques du matériel et du nombre exact qui ne seront connus qu'à l'issue de cette étude
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Vu les documents annexés,

Vu les délibérations CS-2008-34 et 35 du Comité syndical du 26 juin 2008

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **D'attribuer le marché concernant la mise en place de l'observatoire de la fréquentation des espaces naturels, lots 1, 2, 3 et 4, à la Société d'Étude en Aménagement et Développement Local SADL, pour un montant de 70 030 euros HT (soixante dix mille trente euros) correspondant à l'ensemble des 4 lots.**
- **De lancer une consultation pour l'achat et la pose des éco-compteurs à l'issue de l'étude préalable du lot 2**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du **Parc naturel régional des Alpilles**

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE du 8 septembre 2008

Le 8 septembre de l'année deux mille huit, à 15 h, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du Syndicat mixte, sous la Présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Mr. G. JOUVE, Mr H. CHERUBINI, Mr R.GATTI, Mr J. SAUTEL, Mr P. SANTOIRE, Mr P. GIRIEUD, Mr U. TEXEIRA, Mr R. FONTES, M. C. LEVRAUD.

Etaient absents excusés :

Mr C. VULPIAN, Mme F. FLOUPIN, Mr J.L RENAUD

Etaient également présents :

Eric BLOT, Directeur adjoint, Benjamin NOC, Damien BARRAL, Virginie BRUNET CARBONERO

DELIBERATION N° BS-2008-30

Objet : lancement de la mission opérationnelle « PLU » pour les communes du Parc

Monsieur le Président expose :

- Que deux demandes assez différentes, émanant de 2 communes du Parc, ont été formulées auprès du Syndicat mixte concernant la mise en œuvre, soit de leur PLU, soit de missions d'urbanisme.
- Que la 1^{ère} demande émane de la commune d'Orgon qui a 3 gros dossiers d'urbanisme en lancement : le PLU, les écoquartiers et la requalification du centre-ville. La commune, souhaitant recruter un chargé de mission à mi-temps au vu du profil de ce type de personne, a demandé au Syndicat mixte de gestion du Parc d'analyser la possibilité d'opérer un recrutement partagé (ingénieur catégorie A en CDD de 3ans).
- Que par ailleurs, la commune de Sénas, qui a lancé la mise en œuvre de son PLU, a témoigné d'un souhait d'assistance technique du Parc pendant toute la phase d'élaboration.
- Que si l'équipe du Parc peut assurer un suivi d'étape et une aide gratuite en amont, il n'est pas envisageable aujourd'hui que cette assistance, du fait des ressources internes, se traduise par une mise à disposition.
- Que 3 propositions sont présentées au Bureau syndical en vue de permettre de répondre efficacement à des demandes de type prestations spécifiques formulées par les communes avec financement des communes correspondant :
 - (1) recrutement immédiat sur besoin occasionnel et basculement dans 6 mois sur un poste plus pérenne, au travers du dispositif de Programme régional pour l'Emploi (PRE) proposé par la Région.
Répartition de la mission et de la rémunération : moitié commune d'Orgon, moitié Parc.
Inconvénient : incertitude sur la capacité de mobilisation du PRE, et difficulté pour traiter une personne compétente sur contrat occasionnel.
 - (2) pas de recrutement immédiat et on définit, dans les 6 mois qui viennent et avec les moyens propres du Parc, les modalités d'intervention du Parc auprès des communes.
 - (3) le Parc fait appel à un prestataire externe et commande une mission de 6 mois maximum : pour le Parc, lancement de la mission opérationnelle « PLU » pour les communes du Parc, avec définition du dispositif à mettre en place, déclinaison des différents niveaux d'intervention, plan d'intervention avec adaptation des moyens.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De retenir la proposition 3 qui consiste à faire appel à un prestataire pour définir la mission, mais exclut que cette prestation soit réalisée au profit du projet d'une commune quelle qu'elle soit.**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve